

**CONTRAT 2 ROUES AGGRAVES :
RESIL NPP, SINISTRES SANS SUSPENSION DE PERMIS**

NOS CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

CONDUCTEURS :

ON ACCEPTE

Personnes **de plus de 23 ans et de moins de 70 ans résiliées pour non paiement de prime, pour fausse déclaration.**
Personnes **en situation de malus, de bonus mais avec sinistres.**
Usage trajet/promenade.
2 sinistres responsables dont un corporel léger max.

ON REFUSE

Personnes sans problème particulier.
Personnes de moins de 23 ans et de plus de 70 ans
Usage TPM, messagerie. Taxi Tout usage professionnel
Permis suspendu ou annulé pour alcoolémie, délit de fuite ou stupéfiants.
Permis suspendu de +3 mois pour toute autre infraction.
Plus de 2 sinistres responsables.
Corporel grave ou avec décès.
Moins de 9 mois d'assurance.
Département 13

ANTECEDENTS : carte grise au nom de l'assuré, du 2nd conducteur.

	MOTOS JUSQU'A 125CC	MOTOS ENTRE 125 ET 650 CC	MOTOS DE PLUS DE 650CC
âge minimum	23 ans	23 ans	27 ans
antécédent de permis min	2 ans de permis A ou B	2 ans de permis A ou B	2 ans de permis A
antécédent d'assurances	9 mois minimum	9 mois minimum	9 mois minimum

Les motos sportives sont refusées.
Sur le logiciel vous disposez d'une liste des motos exclues.

PERMIS :

ON ACCEPTE

Permis de conduire **français.**
Permis **A obligatoire pour les motos de +125cc.**

ON REFUSE

Permis étrangers.

VIE DU CONTRAT :

TYPE DE CONTRAT :

Contrat temporaire sans **tacite reconduction** non soumis à la clause de réduction majoration.
Choix entre 2 durées : 6 ou 12 mois.

GARANTIES :

Formule MINI : Responsabilité Civile, Défense Recours.
Formule STANDARD : Formule Mini + Vol avec franchise, Incendie et Bris de Phare.

FRANCHISES :

Franchise RC : 1200€ (elle ne s'applique pas sur les contrats Moto NPP)
Franchise Prêt de guidon : 1200€
Ces 2 franchises se cumulent sur le contrat moto sinistres.
Franchise Vol : jusqu'à 125cc : 400€/ / de 125cc à 650cc : 800€/ / >650cc : 1200€